

## PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE

### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 19 novembre 2004  
Heure : 10 heures  
Lieu : 1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Présences : Pour la Commission  
M<sup>me</sup> Catherine Chauvin, présidente  
M<sup>me</sup> Jocelyne Beaudet, commissaire  
M. Yves G. Archambault, commissaire  
M<sup>me</sup> Michèle Bertrand, analyste

Pour la Ville de Montréal, Service de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine  
M<sup>me</sup> Isabelle Dumas, chef de division  
M. Gilles Morel, Secrétaire du Comité de coordination du Vieux-Montréal

#### 1. Ouverture de la rencontre

La présidente de la commission ouvre la rencontre et invite les participants à se présenter. M<sup>me</sup> Chauvin indique que la rencontre préparatoire a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience en précisant le déroulement de la consultation publique ainsi que le rôle et les attentes de chacun.

#### 2. L'OCPM

M<sup>me</sup> Chauvin explique le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Elle informe les participants sur le déroulement d'une assemblée publique de consultation et sur le code de déontologie des commissaires.

#### 3. L'objet de la consultation publique

La consultation a pour objet direct le projet de politique du patrimoine. Il est important par ailleurs d'informer les citoyens sur l'incidence, les conséquences et les répercussions du projet de politique, sur les arrimages entre ce projet et les autres plans, programmes et politiques de la ville ainsi que sur les actions et interventions découlant de sa mise en œuvre.

#### **4. La consultation publique**

##### DÉROULEMENT

Quatre séances d'informations et de commentaires sont prévues au cours des soirées du 6, 7, 8 et 9 décembre 2004. Chacune de ces séances comprend une première partie consacrée à la présentation du projet de politique et aux questions des citoyens. Une deuxième partie est réservée aux opinions et commentaires du public, si des citoyens en font la demande. Par la suite, deux séances sont prévues les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2005 pour la présentation de mémoires. Au besoin, la commission tiendra des séances supplémentaires.

##### RÔLE ET REponsabilité DES PARTICIPANTS

Le porte-parole et présentateur du projet de politique sera identifié ultérieurement et sera accompagné par un chargé de projet. D'autres professionnels susceptibles de fournir des informations additionnelles pourront aussi être présents dans la salle.

##### LOGISTIQUE

Les services centraux de la Ville fournissent le matériel nécessaire à la présentation. L'OCPM s'occupe de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie.

#### **5. La documentation**

La documentation de référence a été rendue accessible aux citoyens au bureau de l'Office et sur son site Internet au moment de la publication de l'avis, soit le 13 novembre 2004. Par après, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane de la Ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

Quelques éléments d'information font l'objet d'échanges et de discussions : les fondements du projet de politique, l'arrimage du projet au plan d'urbanisme et à son document complémentaire, les exemples de réalisations récentes (pour la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel, moderne et religieux), les ententes avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, le cadre juridique de l'intervention municipale en matière patrimoniale, le financement et le cadre organisationnel.

#### **6. Varia**

L'avis public est paru dans les journaux La Presse et The Gazette du samedi 13 novembre 2004. Des dépliants et des affiches ont également été distribués dans les Bureaux Accès Montréal, les Maisons de la culture et les bibliothèques municipales.

Pour toute question, il est possible de contacter M. Alain Cardinal, secrétaire général de l'OCPM, M<sup>me</sup> Michèle Bertrand, analyste de la commission ou, concernant la logistique, M. Luc Doray, directeur des services administratifs de l'OCPM.